

Le Mag' Pratique



PAYS
d'OPALE

Communauté de communes

Le vert, le vrai, la vie

Septembre 2020



SOMMAIRE

- Édito.....p 3
- Coordonnées de la CCPO.....p 4
- Présentation du territoire.....p 5
- Le conseil communautaire.....p 6 - 9
- Les Services Communautaires.....p 10
 - France Services.....p 11
 - Mobilités.....p 12 - 13
 - Fibre numérique.....p 13
 - Urbanisme
 - OPAH.....p 14
 - Service ADS.....p 15
 - Environnement
 - Plan climat.....p 16
 - Collecte des déchets.....p 17 - 18
 - Les déchèteries.....p 19
 - Développement Économique
 - Création d'entreprise.....p 20 - 21
 - Les Zones d'Activités.....p 22
 - Emploi des Jeunes.....p 23
 - Enfance
 - Multi-Accueils.....p 24
 - Relais Assistant(e)s Maternel(le)s..p 25
 - Lieu d'Accueil Enfants Parents.....p 25
 - Solidarité.....p 26
 - Epicerie Sociale
 - Portage de repas à domicile
 - École des consommateurs
 - Bénéficiaires du RSA
 - Actions de prévention santé
 - Loisirs.....p 27
 - Les ludothèques
 - Le parc de la minoterie
 - Développement Culturel
 - Réseau de Lecture Publique.....p 28
 - École intercommunale de musique..p 29
 - Programmation culturelle.....p 30
 - Tourisme.....p 31
- Les mairies du territoire.....p 32 - 34
- Numéros d'urgence.....p 35

ÉDITORIAL



Le 15 mars dernier, l'ensemble des 23 conseils municipaux de notre intercommunalité a été réélu au premier tour. Et dès le 5 juin, le nouveau conseil de la Communauté de Communes Pays d'Opale était officiellement installé.

Ce même jour, les élus m'ont accordé leur confiance en m'élisant à la présidence de notre Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Je leur en suis évidemment très reconnaissant et les en remercie encore très sincèrement.

Mes remerciements vont également à **Marc Médine**, mon prédécesseur depuis 2013, qui a fait le choix personnel de ne pas se représenter à un scrutin municipal en mars dernier. Je salue son engagement total au service de notre territoire, de ses habitants et je valide sa pugnacité à défendre l'ensemble des projets communautaires, tout comme son attachement à notre ruralité.

Cet attachement à nos villages ruraux, je le partage aussi. C'est pourquoi j'ai immédiatement souhaité qu'aucune distinction ne soit opérée entre les communes quelles que soient leur densité de population et leur taille.

C'est dans cet esprit que **j'ai proposé que les maires de nos 23 communes** s'impliquent plus encore dans l'avenir de notre intercommunalité en devenant **tous membres du bureau communautaire.**

C'est encore dans le respect de l'équité territoriale que je me suis entouré de 11 Vice-présidents d'ores et déjà très actifs à mes côtés pour accompagner, coordonner et développer l'action communautaire. Chacune et chacun, dans leurs délégations respectives aura à cœur d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour l'avenir de notre Communauté de Communes.

C'est précisément cet attachement à mon territoire pour lequel je me suis investi sans compter et avec abnégation depuis maintenant plus de 10 ans, que j'ai fait le très récent choix de refuser de siéger à l'Assemblée Nationale **pour rester à vos côtés et continuer à mieux vous servir localement.**

Grâce à des compétences élargies, **notre Communauté de Communes Pays d'Opale**, comme vous le constaterez, œuvre au service de tous ses habitants : France Services, Mobilité, Enfance, Solidarités, Loisirs, Culture, Tourisme, Développement Économique, Aménagement du Territoire, Environnement, Déchets Ménagers, ...

Aussi, afin de trouver une réponse voire une solution à vos interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

Je ne peux terminer cet éditorial sans évoquer le contexte sanitaire lié à la crise de la COVID 19 qui nous a obligés et nous oblige encore, nous élus, à agir pour la santé et la sécurité de notre population, celle de nos agents mais aussi pour la survie de notre tissu économique.

Les règles de fonctionnement des services ont ainsi pu être adaptées ; elles pourraient encore s'adapter selon l'identification du besoin.

Vous avez bien sûr compris que notre attachement **au service public** ne s'est jamais arrêté même en période de confinement. Je formule la volonté qu'il en soit toujours ainsi.

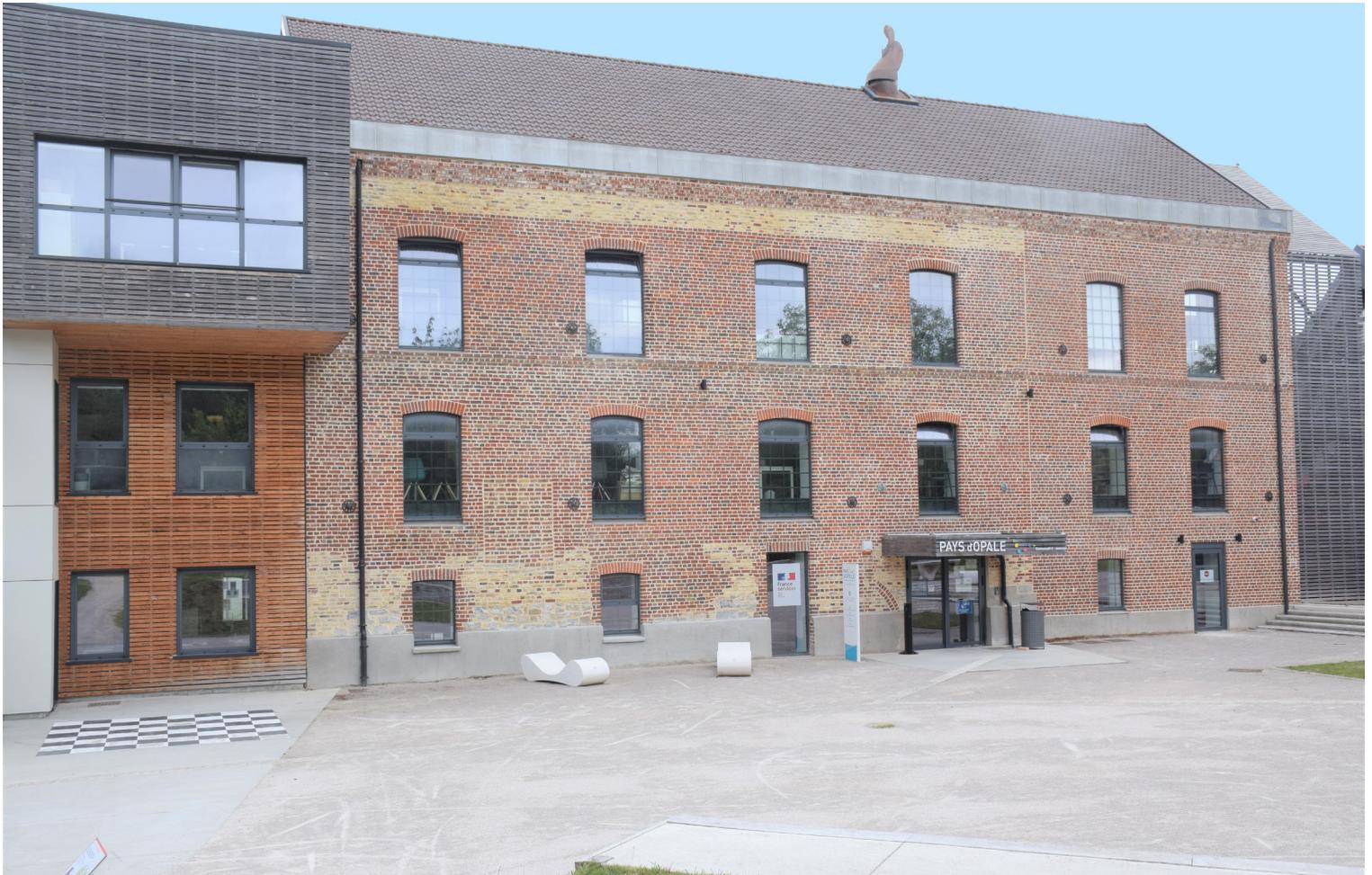
Je vous laisse maintenant découvrir dans ce magazine les portraits de tous vos élus ainsi que les coordonnées des services communautaires.

Bonne lecture.

Bien fidèlement,
Ludovic Loquet
Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale
Maire d'Ardres

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE

La Communauté de Communes Pays d'Opale «CCPO» regroupe 23 communes. Elle est administrée par un président et un conseil communautaire composé de 44 conseillers issus des conseils municipaux des communes. La «CCPO» gère de nombreux services qui vous concernent au quotidien.



Communauté de Communes Pays d'Opale
9 avenue de la Libération - 62340 GUÎNES

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

• NOUS CONTACTER



03 21 00 83 33



administration@cc-paysdopale.fr



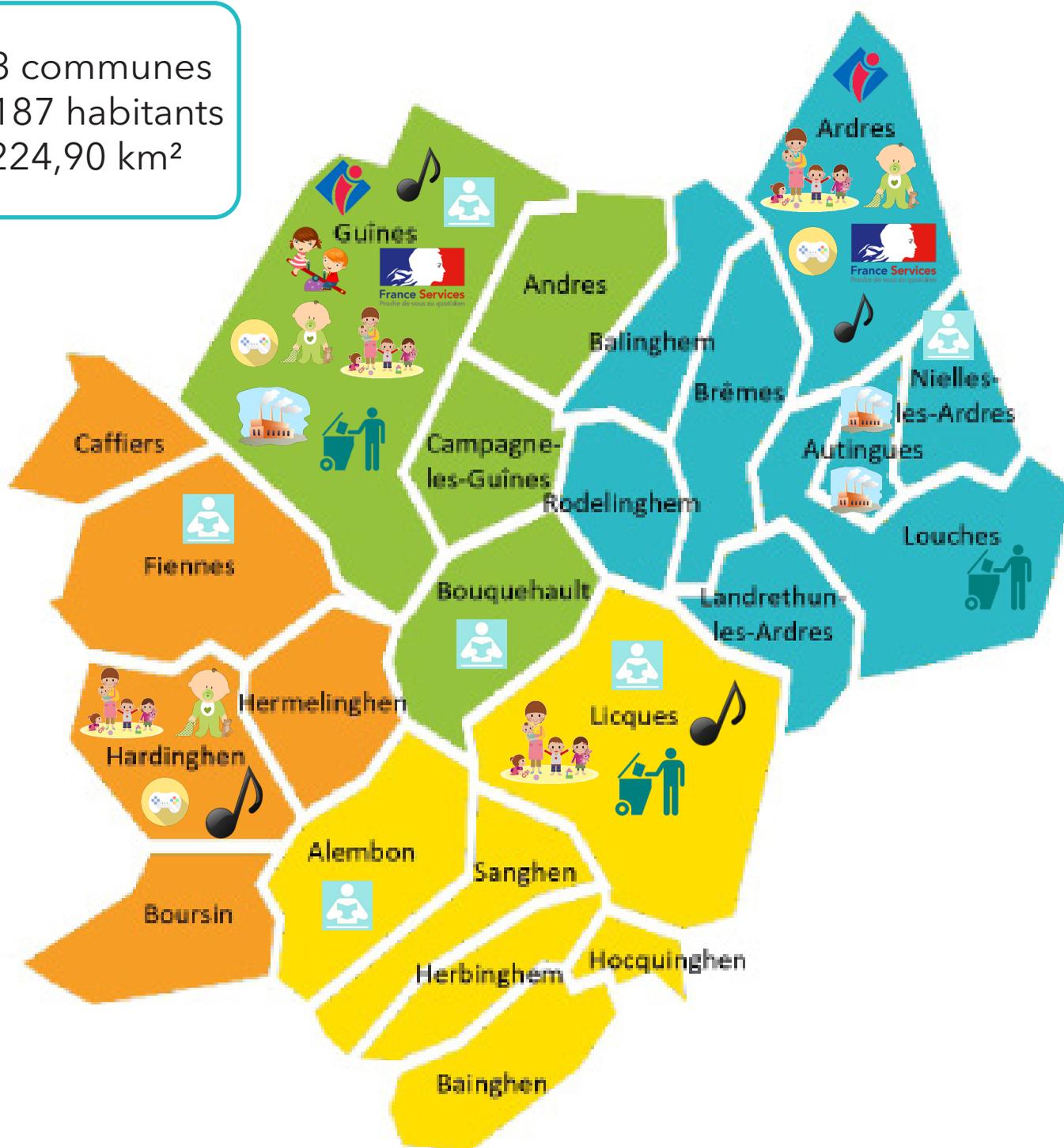
Communauté de Communes Pays d'Opale



www.cc-paysdopale.fr

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

23 communes
25187 habitants
224,90 km²



EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES



3 MAISONS DE L'ENFANCE



3 LUDOTHÈQUES



4 RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S



2 MAISONS FRANCE SERVICES



1 ZONE DE LOISIRS (PARC DE LA MINOTERIE)



2 ANTENNES DE L'OFFICE DE TOURISME



6 MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE



4 ANTENNES DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE



3 DÉCHÈTERIES



3 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

LES 44 ELUS COMMUNAUTAIRES



Ludovic LOQUET
Maire de Ardres
Président

LES MEMBRES DU BUREAU

1er Vice-Président



Éric BUY
Maire de Guînes

*Chargé de l'aménagement
du territoire et de la culture*

2ème Vice-Présidente



Brigitte HAVART
Maire de Licques

*Chargée du développement
et des forces économiques*

3ème Vice-Présidente



Nathalie TELLIEZ
Maire de Hardinghen

*Chargée des solidarités, services de
proximité, famille, petite enfance*

7ème Vice-Président



Thierry GUILBERT
Maire de Alembon

Chargé des ressources financières

8ème Vice-Président



Gilles COTTREZ
1er adjoint mairie de Ardres

*Chargé de la communication,
de l'organisation institutionnelle
et des affaires générales*

9ème Vice -Président



Bruno DEMILLY
Maire de Campagne-les-Guînes

*Chargé de l'environnement, de la lutte
contre les inondations, les nuisibles
et de l'hydraulique du territoire*



Gabriel BERLY
Maire de
Landrethun-lez-Ardres



Eloi BONNINGUES
Maire de Fiennes



Pierre-Eloi CALAIS
Maire de
Nielles-les-Ardres



Jean-Pierre DOYE
Maire de Sanghen



Christophe DUPONT
Maire de Hermelinghen



Pascal GAVOIS
Maire de Caffiers



Antoine PERALDI
Conseiller municipal
de Bouquehault



4ème Vice-Président



Jean-Claude VANDENBERGUE

Maire de Balinghem

Chargé du service public de contrôle de l'assainissement non collectif et de l'agriculture

5ème Vice-Présidente



Laurence CHARPENTIER

1ère adjointe mairie de Guînes

Chargée des mobilités, de la jeunesse, de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire

6ème Vice-Président



Claude KIDAD

Maire de Boursin

Chargé de l'attractivité touristique du territoire, de l'élimination et la valorisation des déchets

10ème Vice-Président



Thierry POUSSIERE

Maire de Brêmes

Chargé de l'urbanisme de l'habitat et de la sûreté

11ème Vice-Président



Bruno BENEDETTI

Maire de Andres

Chargé de l'animation du territoire, des maisons de services au public et de leurs partenaires



Laurent DEFACHELLES

Maire de Hocquinghen



Franck DELABASSERUE

Maire de Louches



Blaise DE SAINT-JUST D'AUTINGUES

Maire de Autingues



Marie-Andrée ROHART

Maire de Herbinghen



Thierry TERLUTTE

Maire de Bainghen



Guy VASSEUR

Maire de Rodelinghem

PAYS D'ARDRES



**Gabriel
BERLY**



**Sylvie
BONNIERE**



**Chantal
BRISSAUD**



**Pierre-Eloi
CALAIS**



**Frédéric
FEYS**



**Marie-Hélène
LABRE**



**Jacqueline
LEPRINCE**



**Ludovic
LOQUET**

PAYS DE GUÎNES



**Valentin
BAILLEUX**



**Bruno
BENEDETTI**



**Éric
BUY**



**Laurence
CHARPENTIER**



**Anne
DECAESTECKER**



**Antoine
PERALDI**



**Fabrice
PONTTHIEU**



**Guy
SEILLER**



**Mathilde
VANHAECKE**



**Eloi
BONNINGUES**

PAYS DE

PAYS DE LICQUES



**Delphin
BOULOGNE**



**Laurent
DEFACHELLES**



**Jean-Pierre
DOYE**



**Thierry
GUILBERT**



**Gilles
COTTREZ**



**Bruno
DEJONGHE**



**Franck
DELABASSERUE**



**Blaise DE SAINT-JUST
D'AUTINGUES**



**Brigitte
MARCQ**



**Thierry
POUSSIERE**



**Jean-Claude
VANDENBERGUE**



**Sophie
VANHAECKE**



**Guy
VASSEUR**



**Bruno
DEMILLY**



**Patricia
GRÉVIN**



**Eric
HOUDAYER**



**Edith
JOLY**



**Christophe
MARÉCAUX**

HARDINGHEN



**Christophe
DUPONT**



**Pascal
GAVOIS**



**Claude
KIDAD**



**Alexandre
LEPRINCE**



**Nathalie
TELLIEZ**



**Brigitte
HAVART**



**Marie-Andrée
ROHART**



**Thierry
TERLUTTE**

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

ACCUEIL GÉNÉRAL/FRANCE SERVICES.....03 21 00 83 33

MOBILITÉS / TAXI-VERT..... 0810 62 33 33

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..... 03 21 00 28 86

Service d'Application du droit des sols.....03 21 00 83 33

ENVIRONNEMENT

Protection et valorisation des espaces agricoles et naturels, GEstion des Milieux
Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), lutte contre l'érosion des sols,
Plan Climat.....03 21 00 33 17

Assainissement Non Collectif (SIRA).....03 21 85 53 10

GESTION DES DÉCHETS.....03 21 82 22 31

SERVICES TECHNIQUES

Travaux, fibre numérique.....03 21 00 33 14

Prêt de matériel communautaire.....06 13 54 22 51

ÉCONOMIE

Accompagnement, soutien aux entreprises, commercialisation des zones activités,
projets communautaires, partenariats03 21 00 28 80

ENFANCE ET JEUNESSE

Guines.....03 21 00 83 99

Ardres.....03 21 35 17 46

Hardinghen.....03 21 19 26 26

LUDOTHÈQUES

Guines.....03 21 00 83 95

Ardres.....03 21 00 72 03

Hardinghen.....03 21 19 27 27

SOLIDARITÉ

Centre intercommunal d'action sociale.....03 21 82 21 82

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

École de musique, réseau de lecture publique, saison culturelle,
projets participatifs.....03 21 00 28 82

TOURISME

Office de tourisme à Guines.....03 21 35 73 73

Office de tourisme à Ardres.....03 21 35 28 51

• Vous avez une question ? On vous répond !

FRANCE SERVICES

Forte de ses 33 partenaires, la Maison de Services au Public, aujourd'hui labellisée « France Services », vous accompagne dans toutes vos démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

UN PROBLÈME ? UNE QUESTION ? AYEZ LE RÉFLEXE FRANCE SERVICES !

GUINES

Communauté de Communes Pays d'Opale

9 avenue de la Libération

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tél : 03.21.00.83.33

Mail : msap@cc-paysdopale.fr

ARDRES

Maison de Pays de l'Ardrésis

Avenue Fernand Buscot

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tél. 03.21.35.17.46

Mail : msap@cc-paysdopale.fr



LES PERMANENCES DES PARTENAIRES

PARTENAIRE	LIEU DE PERMANENCE	PRISE DE RENDEZ-VOUS
FABRIQUE DÉFI (EMPLOI DES JEUNES)	ARDRES ET GUÎNES	INFORMATIONS PAGE 23
CPAM (CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE)	ARDRES ET GUÎNES	SUR RDV AU 3646 OU SUR WWW.AMELI.FR/COTEDOPALE
ASSISTANTES SOCIALES DU DÉPARTEMENT ET DE LA CPAM	ARDRES ET GUÎNES	SUR RDV AUPRÈS DE FRANCE SERVICES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	GUÎNES	LES 1ER, 3E, ET 5E MERCREDIS DU MOIS DE 13H30 À 16H30 SUR RDV WWW.CAF.FR OU AU 0810 256 230
CONCILIATEUR DE JUSTICE	ARDRES ET GUÎNES	SUR RDV AUPRÈS DE FRANCE SERVICES OU PAR MAIL : VIOLETTE.DAMERVAL@CONCILIATEURDEJUSTICE.FR
CONSULTATIONS NOURRISSONS (PMI)	ARDRES ET GUÎNES	SUR RDV AU 03.21.00.01.50 OU SUR WWW.RDV-PMI.PASDECALAIS.FR
ASSOCIATION SAINT-VINCENT DE PAUL	GUÎNES	SUR RDV AU 06.07.21.23.53 (PATRICIA DUVIEUXBOURG)
AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)	GUÎNES	SUR RDV AUPRÈS DE FRANCE SERVICES
ESPACE INFO ENERGIE DU PARC	ARDRES ET GUÎNES	SUR RDV AU 03.21.87.86.31 OU PAR MAIL : INFO.ENERGIE@PARC-OPALE.FR
BGE (ENSEMBLE POUR AGIR ET ENTREPRENDRE)	GUÎNES	SUR RDV AU 03.21.96.47.00
TRAVAIL SERVICES	GUÎNES	SUR RDV AU 03.21.36.69.69
HABITATS JEUNES	ARDRES ET GUÎNES	SUR RDV AU 03.21.19.08.60

• Vous avez un besoin de déplacement ?

■ TAXI-VERT

Le **TAXI-VERT** est le service de transport à la demande de la Communauté de Communes Pays d'Opale.

Ouvert à tous les habitants du territoire, il vous permet de vous déplacer dans les 23 communes du territoire communautaire à des conditions avantageuses.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Inscription préalable auprès de sa commune de résidence qui vous remettra la carte d'utilisateur
- Réservations des courses au plus tard la veille avant 17h00 (pour les personnes à mobilité réduite, il est prudent d'anticiper les déplacements pour s'assurer de la disponibilité du véhicule à l'heure choisie)
- Pas de courses internes à une commune (sauf dérogation)
- 10 courses maximum par mois (sauf dérogation)
- Tarifs : de 2.50 € à 4,00 € la course selon la distance



**ACCESSIBLE
AUX PMR !**

Réservations : 0810 62 33 33 (prix d'un appel local)

■ CALAIS OPALE BUS

Depuis Guînes, rendez vous gratuitement dans l'agglomération calaisienne grâce à la ligne 6 de bus du SITAC (Syndicat Intercommunal de Transport de l'Agglomération Calaisienne). Si vous n'habitez pas Guînes, la liaison avec le transport en commun est facilement assurée grâce au Taxi-Vert ou à l'aire de covoiturage de la Minoterie.

Horaires et renseignements : www.sitac-calais-opale-bus.fr/index.php/regulieres

■ OSCAR, LE RÉSEAU DE BUS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE



Rejoignez Calais depuis Ardres (ligne 503) ou Boulogne depuis Licques (ligne 506) et voyagez dans toute la région grâce au réseau de bus OSCAR.

1€ le trajet avec possibilité d'abonnement avec le titre de transport Pass Pass.

Horaires et renseignements : <https://transports.hautsdefrance.fr/autocar/pas-de-calais/>

■ HALTES FERROVIAIRES DE CAFFIERS ET DU PONT D'ARDRES

Caffiers : www.ter.sncf.com/hauts-de-france/gares/87317321/Caffiers/pratique

Pont d'Ardres : www.ter.sncf.com/hauts-de-france/gares/87281410/Pont%20dArdres/prochains-departs

■ AIDE À LA MOBILITÉ

Location de scooters ou de véhicules, aides au permis, ... : FACE Côte d'Opale aide les personnes les plus précaires dans leur mobilité afin de leur permettre de décrocher un emploi, continuer à travailler ou financer un permis de conduire.

RENSEIGNEMENTS : 03.21.34.45.73

• Vous souhaitez vous balader en Pays d'Opale ?

■ VÉLOPARTAGE COMMUNAUTAIRE



Inscrivez-vous sur la plateforme pour accéder aux options de location. Inscription à 0,50€ puis location à 1,50€/Heure.

Vous pourrez même bénéficier de parcours et de balades thématiques à travers le pays d'Opale.

www.green-on.fr/paysdopale.html

ARDRES : Avenue Charles de Gaulle (à côté de l'école Anne Frank, au démarrage de la vélo-route).

GUÎNES : 9 avenue de la libération - (parking de la minoterie)

MOBILITÉS

Vous souhaitez optimiser vos déplacements en covoiturant ?

■ LES AIRES DE COVOITURAGE COMMUNAUTAIRES

Stationnez sur les aires de covoiturage communautaires situées :

- A Guînes, parking de la Minoterie, avenue de la Libération
- A Ardres, avenue de Saint-Omer, à proximité du restaurant « les Marronniers »

Vous souhaitez alerter sur votre volonté de coi-voiturer, RDV sur www.covoiturage-5962.fr ou contactez nous au 03.21.00.83.33



Vous avez fait le choix d'un véhicule respectueux de l'environnement ?

■ LES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



La Communauté de Communes déploie les bornes de recharges pour véhicules électriques ;

A Ardres :

- o aire de covoiturage - Avenue de Saint-Omer
- o Maison de Pays de l'Ardrésis - avenue Fernand Buscot

A Guînes : parking de la Minoterie - avenue de la Libération

A Hardinghen : parking de la Maison du Bien Être - Rue Maurice Broutta

A Licques : place du Général de Gaulle

Renseignements, tarifs, modalités : www.passpasselectrique.fr

FIBRE NUMÉRIQUE



Disponible depuis plusieurs mois dans les communes les plus mal desservies en ADSL, la fibre numérique desservira l'ensemble du Pays d'Opale d'ici la fin d'année 2020.

COMMENT SAVOIR SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE ?

Rendez-vous sur capfibre.fr, cliquez sur l'onglet « je teste mon éligibilité », renseignez votre adresse. Si une pastille verte recouvre votre maison, vous êtes éligible mais, attention, cela ne signifie pas que tous les opérateurs sont disponibles immédiatement !

COMMENT VOUS ABONNER À LA FIBRE ?

Contactez un des opérateurs de votre choix. Après avoir vérifié sa présence sur votre secteur, il pourra vous proposer des offres correspondant à vos besoins. (Pour rappel, sauf exceptions liées à la situation de l'habitation, le raccordement de la fibre à l'habitation est gratuit).

VOUS AVEZ UN PROBLÈME, UNE QUESTION, QUI APPELER ?

Contactez la Communauté de Communes au 03.21.00.83.33 qui vous orientera, en fonction de la demande vers le numéro vert de Cap Fibre (0800 159 162) ou vers notre service technique.

URBANISME - AMÉNAGEMENT

— AMÉLIORATION DE L'HABITAT —

• Vous avez un projet de rénovation ou de réduction de vos consommations d'énergie?

Vous souhaitez comprendre votre consommation d'énergie, changer votre système de chauffage, passer aux énergies renouvelables, rénover votre maison, construire, connaître les aides financières...?

AVANT TOUTES DEMARCHES, Contactez FRANCE SERVICES, la Maison de Services au Public de la Communauté de Communes Pays d'Opale qui, après vérification du plafond de ressources du foyer, vous orientera vers le bon interlocuteur

Vous rentrez dans le plafond des ressources ANAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Engagée en 2019 l'opération couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale pour les 4 ans à venir (jusqu'en 2023)

TRAVAUX ÉLIGIBLES :

- Amélioration des performances thermiques du logement : isolation des murs et/ou combles, remplacement d'un équipement de chauffage, changement de menuiserie, pose d'une VMC...
- Lutte contre la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées : tous types de travaux facilitant l'utilisation ou l'accès du logement aux personnes.
- Rénovation du logement dégradé : réseau d'eau, gaz, électricité, toiture...

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OPAH ? :

Après vérification des conditions de ressources par les agents France Services, vous serez contactés directement par le conseiller du cabinet CITEMÉTRIE qui vous accompagnera tout au long de votre projet.



Vous dépassez le plafond des ressources ANAH

CONSEILLER «FAIRE» DE L'ESPACE INFO ENERGIE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Conseils gratuits, neutres et indépendants

Comment rencontrer le conseiller «Faire» ?

Permanence à la Minoterie (CCPO) sur RDV au 03.21.87.86.31 ou sur info.energie@parcopale.fr



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

Faire ses travaux sans tomber dans le panneau !

Pour éviter les arnaques... le premier réflexe :

- Ne pas vous engager seuls dans le projet
- Ne pas répondre immédiatement aux entreprises qui démarchent...

Contactez France SERVICES !

VOTRE PREMIER CONTACT

**FRANCE SERVICES
03.21.00.83.33**

• Permis de construire, déclaration de travaux...

Le service urbanisme vous accompagne



Vous êtes un particulier :

Vous souhaitez construire une maison, une piscine, un garage, une terrasse, un cabanon, une clôture, ajouter une pièce à votre logement, changer de toiture, la couleur de vos façades, le nombre et la forme de vos fenêtres, etc... **Ne faites rien faire sans autorisation !**

Quelle procédure suivre ? Est-ce une déclaration préalable ou un permis ? Quelles sont les règles d'urbanisme à respecter ? Le service communautaire d'Application du Droit des Sols vous accompagne dans votre projet et répond à vos questions.

Vous êtes un aménageur, une entreprise :

Vous avez un projet d'implantation ou d'aménagement sur le territoire communautaire, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en amont pour connaître les modalités d'urbanisation et de construction correspondant à votre projet.

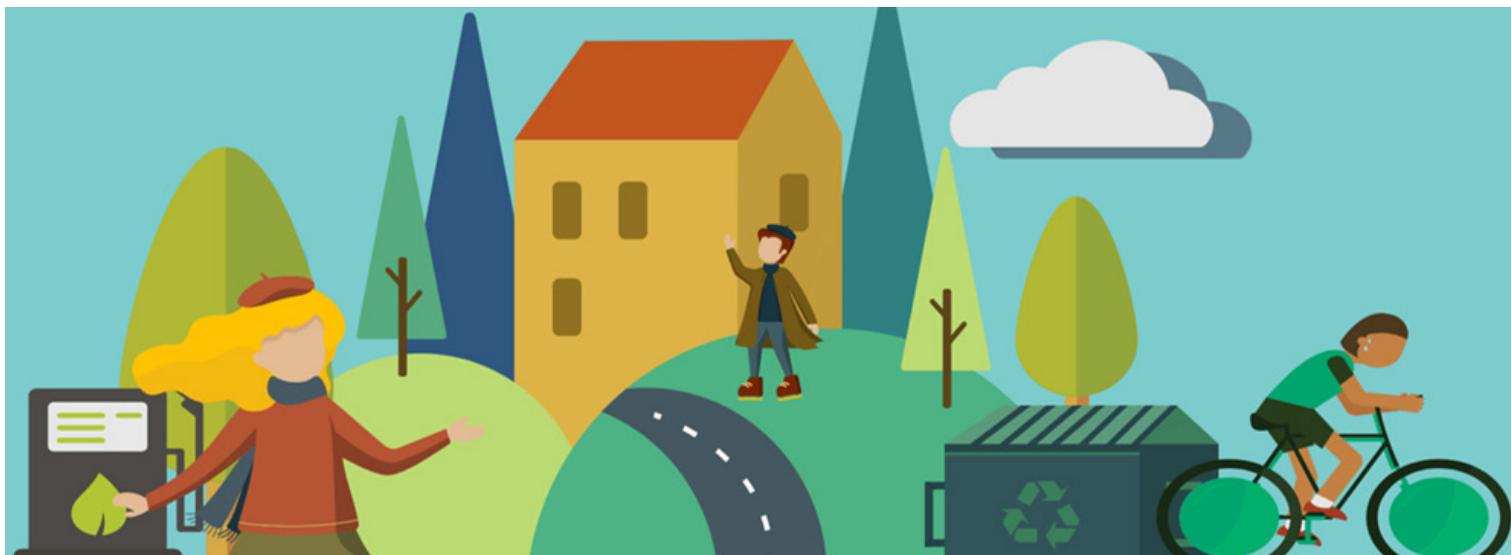
Service Urbanisme - Application du Droit des Sols
Renseignements et demande de rendez-vous au 03.21.00.83.33

Permanence physique et téléphonique sur rendez-vous
Le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 16h30

ENVIRONNEMENT

PLAN CLIMAT

- **Vous souhaitez agir contre le réchauffement climatique ?**
Habitants, agriculteurs, artisans, commerçants, ...
Tous concernés !



Le dérèglement climatique est une réalité, les conséquences sont aujourd'hui bel et bien présentes et nous devons nous interroger sur les défis de demain à relever.

Les enjeux de la transition sont écologiques, économiques, énergétiques et sociaux. Pour y répondre il nous faut mettre en œuvre des actions concrètes, simples, pratiques, évidentes, innovantes...

La communauté de communes Pays d'Opale élabore un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) appelé le Plan Climat. Les phases de diagnostic et d'élaboration de la stratégie ont été réalisées (en savoir plus sur le site www.cc-paysdopale.fr).

Il reste maintenant le plus important à faire : élaborer le plan d'actions.

Vous êtes des acteurs majeurs de la transition, habitants, agriculteurs, artisans, commerçants, tous concernés !

Vous consommez local ? produire, vous déplacer autrement, vous mettre au zéro déchet, réduire votre consommation d'énergie, produire de l'énergie renouvelable, favoriser les commerces de proximité,...

Vous souhaitez contribuer modestement ou avec beaucoup d'ambition, vous avez des idées ?

Contactez-nous : planclimat@cc-paysdopale.fr

— LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) —

Contrôle des installations d'assainissement non collectif, installations existantes, avis sur les projets futurs (constructions logements).

Pour tout renseignement : Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres
321 rue de Londres - 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10

COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS

• Vous souhaitez des renseignements sur le service ?

SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2021, rue de l'écluse Carrée - LES ATTAQUES
Tel. 03.21.82.22.31

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

SUR TOUTES LES COMMUNES, SAUF ALEMBON, BOURSIN, FIENNES ET HERMELINGHEN

- Les ordures ménagères résiduelles (bac noir, non recyclables) sont collectées une fois par semaine.
- Les emballages ménagers (bac jaune) sont collectés une semaine sur deux.
- Les fermentescibles, biodéchets (bac marron) sont collectés une fois par semaine d'avril à septembre puis une fois tous les 15 jours d'octobre à mars.
- Le verre est collecté en apport volontaire dans les colonnes déployées à cet effet et une fois par trimestre en porte à porte
(voir calendrier par commune et carte des colonnes à verre sur www.cc-paysdopale.fr)

Boîtes métalliques, conserves, canettes soda, aérosols, barquettes aluminium (vides)

Briques alimentaires et emballages en carton (vides et aplatis)

Papiers, journaux, magazines, prospectus



Bouteilles et flacons, bidons en plastique (vides et aplatis)

Autres déchets organiques :

Cartons et papiers non recyclables, couches bébé, mouchoirs, papiers essuie-tout, lingettes, papiers gras, cartons souillés (boîte à pizza sale), papier cadeau non plastifié et non métallisé, papier broyé, sciure...

Déchets de jardin



Déchets de cuisine :

Pain, pelures de légumes et de fruits, coquilles d'oeuf, restes de repas, filtres et marc de café, sachets de thé

⚠ Sans sac plastique !

Déchets en verre, bouteilles, bocaux et pots en verre (vides sans bouchon, capsule ni couvert)



**Emballages vidés de leurs contenus (inutile de les laver)
Vitres et porcelaines à déposer dans le bac couvercle noir**



Retrouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur la carte disponible sur le site www.cc-paysdopale.fr ou dans votre mairie

Autres emballages en plastique :

Pots de yaourt, crème fraîche, emballage de gâteaux...

Tous les objets en polystyrène :

Barquettes de viande, boîtes d'oeufs, emballages électroménager



Tous les sacs et films plastiques :

Sacs de caisse, sacs d'emballage de café, de pâtes, de biscuits, films de pack d'eau...

Masques

DES COMPOSTEURS A LA DISPOSITION DES HABITANTS

La réduction des déchets passe aussi par le compostage des déchets fermentescibles et déchets verts. Vous souhaitez développer cette pratique ? Pour 15€ vous pouvez acquérir un composteur auprès du Service de Gestion des Déchets Ménagers Communautaire. (Renseignements et réservation au 03.21.82.22.31)

Alembon, Boursin, Fiennes, Hermelinghen : expérimentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

Le verre coûte toujours plus cher en collecte et le bac noir coûte plus cher en traitement ?

La Communauté de Communes Pays d'Opale recherche donc des solutions...

Depuis octobre dernier, après concertation avec les habitants, les communes de Alembon, Boursin, Fiennes et Hermelinghen expérimentent simultanément la TEOMI et l'extension des consignes de tri.

Qu'est-ce que la TEOMI ? La TEOMI est composée d'une part fixe assise sur les valeurs locatives foncières et d'une part variable calculée en fonction du poids, du volume ou du nombre de ramassage des bacs noirs (déchets non recyclables)

Qu'est-ce que la réforme des consignes de tri ? Obligatoire dès 2022 pour tous, la réforme consiste à accepter dans les bacs jaunes, tous les emballages ménagers, y compris les suremballages de packs d'eau, barquettes de polystyrène, pots de yaourt.

En quoi ça consiste pour les habitants de ces 4 communes ?

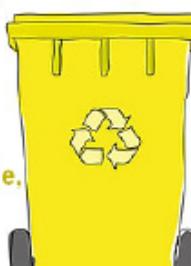
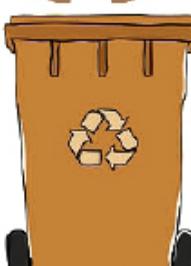
- La collecte du verre en porte à porte a été entièrement supprimée et les points d'apport volontaire ont été développés.
- Grâce à l'application anticipée de l'extension des consignes de tri qui réduit fortement le contenu des bacs noirs, la collecte des bacs jaunes (déchets recyclables) fait l'objet d'un ramassage hebdomadaire et le bac noir (déchets non recyclables) est quant à lui collecté tous les 15 jours.
- La collecte du bac marron ne change pas.

Quelles conséquences pour les habitants ?

- Soit les habitants décident de conserver le bac à verre et de le transformer en deuxième bac OMR (bac noir, déchets non recyclables)
 - > la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2020 diminue de 5% grâce à l'économie réalisée sur la collecte du verre en porte à porte ;
- Soit les habitants décident de rendre le bac à verre et de ne conserver qu'un bac noir
 - > la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2020 diminue alors de 12%.

La seconde possibilité a été plébiscitée par la population (80% des habitants ont rendu le bac vert).

Un bilan sera fait à l'issue de l'expérimentation pour une ÉVENTUELLE GÉNÉRALISATION.

<p>Boîtes métalliques, conserves, canettes soda, aérosols, barquettes aluminium (vides)</p> <p>Bouteilles et flacons, bidons en plastique (vides et aplatis)</p> <p>Papiers, journaux, magazines, prospectus</p> <p>Tous les objets en polystyrène : Barquettes de viande, boîtes d'œufs, emballages électroménager</p>	 <p>Briques alimentaires et emballages en carton (vides et aplatis)</p> <p>Tous les sacs et films plastiques : Sacs de caisse, sacs d'emballage de café, de pâtes, de biscuits, films de pack d'eau...</p> <p>Autres emballages en plastiques : Pots de yaourt, crème fraîche, emballage de gâteaux...</p>	<p>Autres déchets organiques :</p> <p>Cartons et papiers non recyclables, couches bébé, mouchoirs, papiers essuie-tout, lingettes, cartons souillés (boîte à pizza sale), papier cadeau non plastifié et non métallisé, papier broyé, sciure...</p>	<p>Déchets de jardin</p>  <p>Déchets de cuisine : Pain, pelures de légumes et de fruits, coquilles d'œuf, restes de repas, filtres et marc de café, sachets de thé</p> <p> Sans sac plastique !</p>
 <p>Déchets en verre, bouteilles, bocaux et pots en verre (vides sans bouchon, capsule ni couvert)</p> <p>Emballages vidés de leurs contenus (inutile de les laver) Vitres et porcelaines à déposer dans le bac couvercle noir</p> <p>Retrouvez le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur la carte disponible sur le site www.cc-paysdopale.fr ou dans votre mairie</p>	 <p>Toutes les ordures ménagères résiduelles (que vous ne pouvez pas recycler)</p> <p>Masques</p>		

LES DÉCHÈTERIES

- **Vous cherchez une déchèterie ? Vous en trouverez une à moins de 10 minutes de chez vous.**



GUINES

Zone d'activités économiques du Moulin-à-huile
(route d'Ardres)
Tél. 03 21 82 57 14

LICQUES

7, voie communale
Tél. 03 21 00 24 16

LOUCHES

Sur la D225, à la sortie d'Autingues
Tél. 03 21 97 57 31

**Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h00**

Elles présentent de nombreux avantages pour la protection de l'environnement car :

- Elles limitent le développement des dépôts sauvages
- Elles limitent les risques de pollution des sols et de l'eau
- Avec la collecte sélective par conteneurs, elles orientent les différentes catégories de déchets vers les filières de traitement adaptées
- Elles favorisent le recyclage et la valorisation des déchets dangereux et volumineux.

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné dans lequel les habitants peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés dans les collectes en porte à porte.

Comment y accéder ? Avec un badge !

En Pays d'Opale, les déchèteries sont gérées par le SEVADEC. Pour y accéder, chaque foyer du Pays d'Opale doit disposer d'un badge.

Pour le demander, il suffit de vous rendre au centre administratif du SEVADEC, 281 rue Jacques Monod à Calais avec une copie de justificatif de domicile et de votre/vos carte(s) grise(s), et d'un extrait Kbis pour les professionnels.

Quand et où puis-je me rendre à la déchèterie ?

Porteurs du badge d'accès, vous pouvez vous rendre dans l'une ou l'autre des déchèteries du SEVADEC. Les jours et horaires d'ouverture sont inscrits ci-contre. Ils sont susceptibles de modification selon les périodes.

Renseignements sur www.sevadec.fr

Chaque foyer a droit à 60 passages par an dans la limite de 3 mètres cubes par passage. (80 passages pour les associations et collectivités). Pour les entreprises, l'accès est payant et fait l'objet d'une convention avec le SEVADEC.

- **Vous avez un projet de création d'entreprise ?**
- **Vous souhaitez développer votre entreprise ?**

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES PARTENAIRES VOUS ACCOMPAGNENT...

Créer son propre emploi, sa propre entreprise est à la portée de tous dès lors qu'on ne le fait pas seul ! La passion ne suffit pas, créer sa boîte nécessite un accompagnement depuis le stade de la simple idée jusqu'à... Longtemps après pendant la vie de l'entreprise, parce que les choses peuvent évoluer, parce que l'entreprise peut se développer, parce qu'elle peut connaître des difficultés, parce qu'il est toujours bon d'être conseillé...

Nos partenaires de l'accompagnement des entreprises, des professionnels à votre écoute : Chambre des métiers et de l'Artisanat Hauts de France (CMA), Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Opale (CCI), BGE Littorale Opale (BGE).

Vous avez le projet de créer votre entreprise en pays d'Opale ? Vous êtes entrepreneur et avez un projet de développement pour votre entreprise ? Vous ne savez pas à qui vous adresser ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous mettrons en relation directe avec les bons interlocuteurs.

Contactez Isabelle Prud'homme au 03.21.00.28.80 ou 06.13.54.21.59 ou sur dga1@cc-paysdopale.fr

UN SOUTIEN FINANCIER À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Vous créez ou vous développez votre entreprise en Pays d'Opale et vous êtes accompagné dans votre projet par les conseillers de la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Boutique de Gestion...

Bénéficiez du dispositif communautaire d'aide à la création et au développement d'entreprise qui finance 20% de vos investissements matériels plafonnés à 20000€ (*voir conditions dans le règlement d'attribution).. De 4000€ maximum, ce soutien peut être porté à 6000€ si votre activité et vos investissements répondent aux critères du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce), voire plus encore si le projet répond aux critères du dispositif LEADER, deux dispositifs portés par le Pays du Calais.

(Dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible. Décision d'octroi déléguée à un jury de professionnels dans le cadre du comité d'agrément Initiative Calais).

ATTENTION ! N'EFFECTUEZ AUCUNE DÉPENSE, NE SIGNEZ AUCUN DEVIS AVANT TOUTE DEMANDE DE SUBVENTION AU RISQUE D'EN PERDRE LE BÉNÉFICE !

Une trentaine d'entreprises ont déjà bénéficié du soutien communautaire. Retrouvez-les sur www.cc-paysdopale.fr



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



Liberté • Égalité • Fraternité

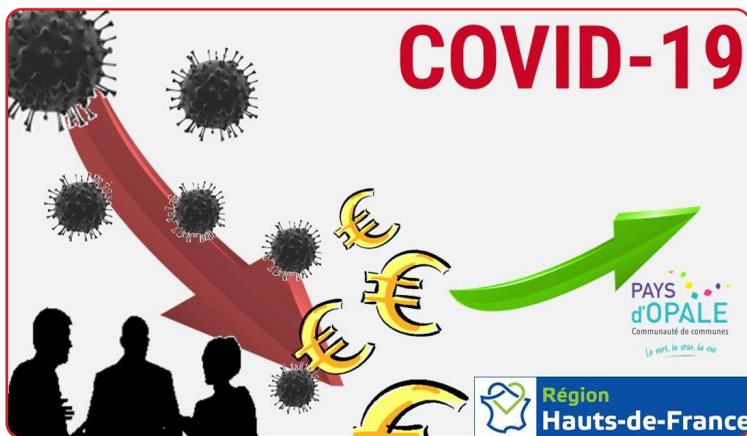
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



• Votre activité a été impactée par la crise sanitaire du covid 19 ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE POUR LES ENTREPRISES

Poursuivant l'effort fait par l'Etat et la Région Hauts de France, les élus de la Communauté de Communes Pays d'Opale ont unanimement pris la décision de débloquer en urgence, dès le 20 mai dernier, une enveloppe de 100 000 € au bénéfice des entreprises impactées par la crise sanitaire du COVID19. Choix unanime malgré un contexte institutionnel et budgétaire incertain obligeant à établir des priorités dans l'action publique mais choix délibéré marqué par la volonté de nos élus de participer à l'effort collectif en faveur des acteurs économiques du territoire.



Cette enveloppe alimente, d'une part, un fonds de relance communautaire des entreprises sous forme de subventions et, d'autre part, le fonds régional COVID relance qui doit permettre aux Très Petites Entreprises, Indépendants de renforcer leur trésorerie mise à mal par cette crise inédite.

LE FONDS COMMUNAUTAIRE DE RELANCE DES ENTREPRISES

QUOI ?

Subvention unique de 500€

POUR QUI ? Les entreprises de 0 à 10 salariés ayant leur siège social sur le territoire de la CCPO :

- éligibles aux fonds de solidarité de l'Etat ou du CPTSI
- pour les entreprises créées après le 1er février 2020, justifiant d'un chiffre d'affaires positif les premiers mois de la création.

COMMENT ?

Il vous suffit de télécharger la fiche de renseignements directement sur www.cc-paysdopale.fr et de la renvoyer par mail, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives, à l'un des opérateurs ci-dessous en charge de l'instruction des dossiers :

- CCI Littoral Opale : covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr - 03.21.46.00.00
- CMA Hauts de France : Emilie Viseux : e.viseux@cma-hautsdefrance.fr - 06.22.93.16.11
- BGE Littoral Opale : Séverine Renaudin : sr@bgelittoralopale.com - 03.21.96.47.00

POURQUOI ?

- Reconstitution d'un premier stock permettant une reprise normale de l'activité.
- Mise en place d'équipements pérennes de sécurité dans l'entreprise.

EXCLUSIONS

PROFESSIONS LIBÉRALES RÉGLEMENTÉES, ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES, ORGANISMES DE FORMATION, SECTEUR PRIMAIRE AGRICOLE, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE, TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES, BUREAUX D'ÉTUDES, SCI

LE FONDS DE RELANCE HAUTS DE FRANCE

QUOI ?

Avance remboursable de 5 000 à 15 000€
Sans intérêt, sans garantie
Remboursement sur 36 mois après différé de 12 mois

POUR QUI ? Entreprises de la Région :

- de 0 à 9 salariés
- créées avant le 01/01/2020
- ne répondant pas aux critères des entreprises en difficultés au 31/12/2019
- n'ayant pas accès aux solutions de financement ou dans l'incapacité d'obtenir un concours financier suffisant au regard des besoins.
- Micro / auto-entrepreneur (sauf si le chiffre d'affaire constitue un revenu d'appoint à une activité salariée), entreprise individuelle, entreprise développant une activité économique
- Tous secteurs d'activité, y compris pêche et agriculture

COMMENT ?

RDV sur www.fondsderelance.fr
Instruction et décision d'octroi par le Comité d'Agrément de la plateforme Initiative.

POURQUOI ?

Renforcement de la trésorerie et accompagnement à la reprise d'activité.

RENSEIGNEMENTS ?

Initiative Calaisis : Tel. 03.21.00.83.10

Mail : info@initiative-calaisis.fr - Site internet : www/initiative-calaisis.fr

Dispositif déployé dans le Calaisis en partenariat avec la Région Hauts de France, la Banque des Territoires, Initiative Hauts de France, avec le soutien du Département du Pas-de-Calais et des trois intercommunalités.

EXCLUSIONS

EXCLUSION : SCI, STRUCTURES REPRÉSENTANT UN SECTEUR PROFESSIONNEL, SOCIÉTÉS ET ACTIVITÉS CORRESPONDANT AUX CODES NAF 6411 À 6832B

IMPLANTATION D'ENTREPRISES

• Vous souhaitez développer votre activité en Pays d'Opale et y installer votre entreprise ?

ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES



POUR LA CONSTRUCTION DE VOTRE BÂTIMENT PROFESSIONNEL, DES PARCELLES SONT DISPONIBLES :

À GUÎNES

SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DU MOULIN À HUILE

(ATTENTION, SUR CETTE ZONE, INTERDICTION D'IMPLANTATION DE NOUVELLES SURFACES COMMERCIALES DE MOINS DE 500 M²)

TARIF : 31€ LE M²



À AUTINGUES

SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DES MOULINS

TARIF : 28€ LE M²

SUR CES DEUX ZONES, LES PROJETS D'EXTENSION SONT À L'ÉTUDE.

LOCAUX COMMERCIAUX VACANTS

Si vous recherchez un local commercial en Pays d'Opale, contactez-nous, faites-nous part de votre projet, nous vous accompagnerons dans votre recherche auprès des propriétaires.

POLE ANIMATION TERRITORIALE

CONTACT : Isabelle Prud'homme

Par téléphone au 03.21.00.28.80 ou 06.13.54.21.59

ou par mail sur dga1@cc-paysdopale.fr

EMPLOI DES JEUNES

• **Vous avez entre 16 et 25 ans, vous cherchez une formation, un emploi, un logement... ?**

— LA FABRIQUE DÉFI —

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

A travers ses actions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, la Fabrique Défi (jadis appelée Mission Locale) apporte aux jeunes de 16 à 25 ans un soutien dans la construction de leur parcours et répond à leurs questions en matière d'emploi, formation, logement, santé et mobilité.

Grâce à ses permanences régulières au sein de la Communauté de Communes Pays d'Opale, la Fabrique Défi assure un véritable service de proximité au bénéfice de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

VOS CONTACTS

CONSEILLÈRE EN INSERTION PROFESSIONNELLE

ELODIE LEFEBVRE

PERMANENCES SUR ARDRES, GUÎNES, HARDINGHEN ET LICQUES

SUR RDV AU 03.21.34.15.38 OU PAR MAIL SUR ELEFEBVRE@LAFABRIQUEDEFI-CALAISIS.FR

CHARGÉ DE RELATIONS ENTREPRISES

JEAN-PIERRE TURPIN

PERMANENCES SUR RDV AU 03.21.34.15.38

SUR ARDRES : UN MARDI SUR DEUX DE 9H00 À 12H00

SUR GUÎNES : UN VENDREDI SUR DEUX DE 14H00 À 17H00

RSA Jeunes

PERMANENCES SUR RDV AU 03.21.34.15.38

ARDRES : LAURENCE CAMBRONNE - LE MARDI APRÈS-MIDI

GUÎNES : VÉRONIQUE MONNIER - LES 1^{ER}, 3^{ÈME} ET 5^{ÈME} JEUDI DU MOIS (APRÈS-MIDI)

LA GARANTIE JEUNES, UN ACCOMPAGNEMENT INTENSIF POUR LES JEUNES EN GRANDE PRÉCARITÉ

La garantie jeunes permet d'accompagner les jeunes en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation pour leur permettre de saisir les opportunités d'emploi et de formation. Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la Fabrique Défi. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière.

Qui peut en bénéficier ? (conditions cumulatives)

- Les jeunes de 16 à 25 ans (sous conditions de ressources)
- Les jeunes, motivés, qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi

Comment ça se déroule ?

L'accompagnement dure 12 mois et se déroule en deux temps :

- Dans un premier temps : ateliers collectifs (visites d'entreprises, simulations d'entretien, élaboration du projet professionnel)
- Dans un second temps : périodes de mises en situation en milieu professionnel en vue d'enrichir le CV et développer les compétences.

Où ça se déroule ?

Les ateliers se déroulent dans les locaux de la Communauté de Communes Pays d'Opale mis à disposition à Guînes ou à Ardres (en fonction des groupes).

Quelle aide financière pour les bénéficiaires ?

Allocation mensuelle de 497,01€ sous conditions.

Où se renseigner ?

FABRIQUE DÉFI - 21 rue mollien - 62100 CALAIS

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (fermeture à 16h30 le vendredi).



• Vous souhaitez inscrire votre enfant en crèche ?

— MULTI-ACCUEILS COMMUNAUTAIRES —



Les multi accueils communautaires sont ouverts aux enfants de 2 mois ½ à 4 ans, en accueil régulier (contrat d'accueil) et occasionnel (besoin ponctuel).

Les enfants sont encadrés par une équipe pluridisciplinaire composée de la directrice ou des directrices adjointes, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires puéricultrices et d'animateurs.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources du foyer (Prestation de Service Unique).

Les couches et les produits d'hygiène sont fournis pour chaque enfant ainsi que les repas « bio » fournis par notre prestataire Croc la Vie (sauf le lait spécifique à chaque nourrisson). Le projet éducatif des établissements privilégie la pédagogie Montessorri favorisant la confiance en soi et l'autonomie (plus de détails sur www.cc-paysdopale.fr).



**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 18H00**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

ARDRES - MAISON DE PAYS DE L'ARDRÉSIS
AVENUE FERNAND BUSCOT - 25 PLACES
TEL. 03.21.00.72.01

HARDINGHEN - MAISON DU BIEN ETRE À HARDINGHEN
RUE MAURICE BROUTTA - 15 PLACES
TEL. 03.21.19.26.26

GUINES - MAISON DE L'ENFANT À GUINES
RUE DU BEL AIR - 20 PLACES
TÉL. 03.21.00.83.99

MAIL : MAISONENFANT@WANADOO.FR

- **Vous préférez un mode de garde individuel pour votre enfant ?**
- **Vous êtes «nounou» ?**

— RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM) —



GUÎNES

Maison de l'enfant
Tel. 03.21.00.83.96

ARDRES

Maison de Pays de l'Ardrésis
Tel. 03.21.19.61.97

LICQUES

74, parvis de l'abbaye
Tel. 03.21.35.31.82

HARDINGHEN

Maison du Bien Être
Tel. 03.21.19.26.26

secretariat-ram@cc-paysdopale.fr

Lieu d'information, d'échange, le Relais Assistantes Maternelles a pour objectif d'aider les parents et les assistantes maternelles à se rencontrer, à se connaître, et à être mieux informés sur leurs droits et leurs devoirs. Des séances d'animations hebdomadaires et des moments festifs sont proposés avec l'ensemble des utilisateurs du RAM et les enfants.

PERMANENCES ADMINISTRATIVES SUR RDV AU 03.21.00.83.96

LUNDI : 13h30 - 17h00 : GUINES
13h45 - 17h00 : ARDRES

MARDI 14h00 - 16h30 : GUINES
(retrait de documents administratifs)

MERCREDI : 10h00 - 12h30 : GUINES
14h00 - 17h00 : GUINES
(semaines impaires)

JEUDI : 11h30 - 17h15 : LICQUES
14h00 - 17h00 : ARDRES

VENDREDI : 14h00 - 17h00 - GUINES

SÉANCES D'ANIMATION

LUNDI : 9h30-11h30 à GUINES
9h30-11h45 à ARDRES

MARDI : 9h30-11h30 à LICQUES

JEUDI : 9h30-11h30 à LICQUES
9h30-11h45 à ARDRES

VENDREDI : 9h45-11h45 à HARDINGHEN

- **Futurs parents, jeunes parents, grands-parents, assistants familiaux...
Vous avez besoin de vous poser ou souhaitez échanger ?**

— LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS —

Espace convivial de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un parent, grand-parent ou adulte référent, ouvert aussi aux futurs parents, la Bulle Verte vous permet de vous détendre, d'échanger, partager, jouer, parler, écouter, être écouté, sans être jugé et en toute confidentialité. Accès libre et anonyme !

GUINES - MAISON DE L'ENFANT : JEUDI DE 9H00 À 11H00
ARDRES - MAISON DE PAYS DE L'ARDRÉSIS - OUVERTURE PROCHAINE
RENSEIGNEMENTS AU 03.21.00.83.99

SOLIDARITÉS

• Vous éprouvez des difficultés ponctuelles ou régulières dans votre quotidien ?

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Solidarité et santé ne sont pas de vains mots en Pays d'Opale.

Preuve en est avec la création en 2006 du premier Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pas-de-Calais qui s'est vu confier par les élus de l'intercommunalité la mission de mener la politique sociale et de prévention santé sur le territoire.

Par ses actions, le CIAS contribue au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie de bien des habitants.



L'ÉPICERIE SOCIALE

Ce Service d'aide alimentaire est accessible aux personnes en situation de précarité durable ou passagère. Jours de vente : les mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

Renseignements : Tel. 03.21.82.21.82 - Mail : virginie-juillien@ciaspaysdopale.fr

L'ÉCOLE DES CONSOMMATEURS

Ouvert à tous les habitants, c'est un lieu d'information, d'animation et de formation pour appréhender au mieux la vie quotidienne. Ateliers organisés une fois par mois : Renseignements à l'accueil ou par tel. 03.21.82.21.82

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Instruction des dossiers de demandes RSA et accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA orientés par le département du Pas-de-Calais rencontrant des freins à une insertion professionnelle. Renseignements et RDV à l'accueil ou par tel. 03.21.82.21.82

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Ce service participe à une politique de maintien à domicile et d'autonomie des personnes âgées.

LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

UN BESOIN, UNE NÉCESSITÉ, UN SERVICE DE QUALITÉ
PROCHE DE CHEZ VOUS



Livraisons les lundis, mardis, jeudis et vendredis
entre 8h00 et 13h00

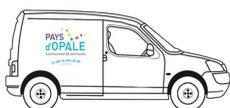
8,60€

livraison
comprise

Savourez le plaisir d'être bien chez vous
en réservant un menu composé d'un potage,
une entrée, une viande ou un poisson avec légumes
et féculents, un fromage, une portion de beurre et un dessert

Choix entre deux menus + un menu sans sel ou sans sucre ajouté
Plat à réchauffer au micro-ondes, au four ou dans une casserole

Renseignements et commande
par téléphone ou par mail
avant le jeudi pour la semaine suivante



ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ

Le CIAS Pays d'Opale est missionné par la CCPO pour mener une politique de prévention santé envers la population du territoire à travers différents ateliers et manifestations (scolaires, seniors...).

Renseignements : 03.21.82.21.82



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

7, avenue de la Libération - 62340 GUINES

Tél : 03.21.82.21.82

Mail : administration@ciaspaysdopale.fr

Du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

(Fermé le mercredi après-midi)

LOISIRS

• Vous voulez vous détendre en famille ou entre amis ?

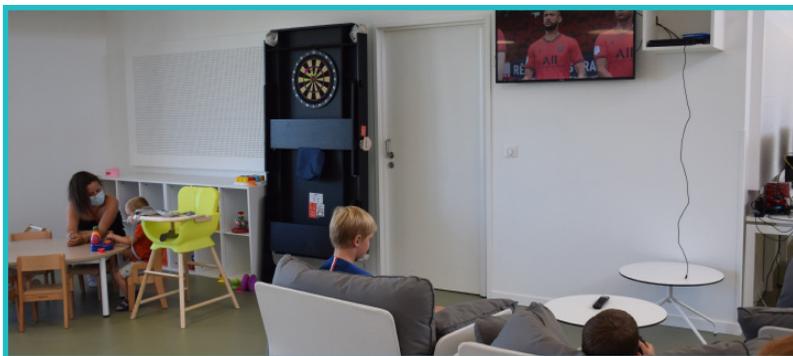
LES LUDOTHÈQUES



Avec plus de 800 jeux disponibles, les ludothèques sont des salles de jeux pour petits, grands et très grands enfants ! Elles offrent aux adhérents la possibilité de venir jouer sur place, emprunter des jeux, participer aux animations proposées.

Ce sont des lieux de rencontre et de partage autour du jeu, mais aussi des lieux de convivialité, d'éveil et d'apprentissages multiples.

Alors n'hésitez pas à venir découvrir ces endroits et partager de bons moments en famille ou entre amis.



TARIFS :

INSCRIPTION GRATUITE

JEUX LIBRES ET ATELIERS : 1€/HEURE

PRÊT DE JEUX : 1.50€ POUR 15 JOURS

LOCATIONS DE MALLES ANNIVERSAIRES : DE 5 À 15€
(CAUTION DEMANDÉE)

GUÎNES

Maison de l'Enfant - Rue du Bel Air - 62340 Guînes
Tel. 03.21.00.83.95

ludothèque-guines@cc-paysdopale.fr

Facebook : Ludothèque Pays d'Opale Guînes

HARDINGHEN

Maison du Bien Etre - Rue Maurice Broutta
62132 Hardingen
Tel. 03.21.19.27.27

ludothèque-hardingen@cc-paysdopale.fr

Facebook : Ludothèque Pays d'Opale Hardingen

ARDRES

Maison de pays de l'Ardrésis
Avenue Fernand Buscot - 62610 Ardres
Tel. 03.21.00.72.03

ludothèque-ardres@cc-paysdopale.fr

Facebook : Ludothèque Pays d'Opale Ardres

HORAIRES D'OUVERTURE

Tous les mercredis
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le 1er samedi du mois à Guînes, le 2ème à Ardres
et le 3ème à Hardingen de 14h00 à 17h00

Pendant les vacances :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 14h00 à 17h00
et les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
(fermeture annuelle pendant les vacances de Noël)



LE PARC DE LA MINOTERIE



Le siège de la CCPO, implanté sur le site d'une ancienne minoterie, a été conçu comme un lieu de vie multifonctionnel accueillant des services à la population mais aussi des espaces agricoles, pédagogiques, culturels et de loisirs.

Venez vous détendre en famille autour des jeux d'enfants, des aires de pique-nique (avec barbecue) et profitez de la nature en ville !

OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H00 À 19H00

• Vous aimez lire, écouter de la musique, regarder des films ?

LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le réseau de lecture publique Pays d'Opale regroupe six médiathèques municipales qui travaillent de concert pour vous apporter un service de qualité et de proximité :

- Un catalogue commun : www.lecturepublique-paysdopale.fr
- Une carte unique
- Des tarifs et des conditions de prêts communs
- Des animations régulières : heure du conte, ateliers créatifs, spectacles, rencontres d'auteurs...



Plus de 50000 documents sont disponibles, vous trouverez des romans, des bandes dessinées, des DVD, des CD, des revues, etc. pour tous les goûts et tous les âges. Dans certaines médiathèques, des ordinateurs, des tablettes, liseuses, jeux de société et même des jeux vidéos sont à votre disposition.

Retrouvez toutes les animations sur www.lecturepublique-paysdopale.fr.



Bénéficiez des ressources numériques de la médiathèque numérique départementale sur : <https://mediatheque.pasdecals.fr/numerique/>



ALEMBON

20 rue Basse
Tél : 03.21.85.15.13
bib.alembon@gmail.com

Horaires :
Consultables en Mairie

GUÎNES

Place des Poilus
Tél : 03.21.85.31.58
biblio.guines@nordnet.fr

Horaires :
Lundi : 15h00 - 19h00
Mardi : 16h00 - 19h00
Mercredi : 10h00 - 12h00 /
14h00 - 18h00
Vendredi : 10h00 - 12h00
Samedi : 10h00 - 12h00 /
14h00 - 16h00

BOUQUEHAULT

Rue de l'École
Tél : 03.21.85.31.76
mediabouko@laposte.net

Horaires :
Lundi & jeudi : 16h00 - 18h30
Mardi : 13h30 - 15h00
Vendredi : 16h00 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00

LICQUES

30 rue du Bourg
Tél : 03.21.96.12.20
delicques.mairiebibliotheque@sfr.fr

Horaires :
Mardi & vendredi : 16h30 - 19h00
Mercredi : 16h00 - 19h00

FIENNES

38 rue de la mairie
Tél : 03.21.34.56.33
bibliotheque.fiennes@wanadoo.fr

Horaires :
Lundi : 16h30 - 19h00
Mercredi : 14h00 - 17h00

NIELLES-LES-ARDRES

22 rue du Village
Tél : 03.21.82.87.44
bmm.nielleslesardres@orange.fr

Horaires :
Mardi : 16h00 - 18h30
Mercredi : 16h00 - 19h00
Vendredi : 17h30 - 19h45
Samedi : 10h00 - 12h00

• Comment vous y rendre ?

L'entrée des médiathèques est libre et gratuite. On peut y travailler, flâner, s'installer pour lire etc. Une inscription GRATUITE vous permet d'emprunter des documents. Pour vous inscrire, vous devez présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Avec votre carte d'abonné, vous pouvez emprunter 12 documents (maximum 2 DVD et 3CD) pour une durée de prêt de 3 semaines. Il est possible de prolonger une semaine supplémentaire.

RENSEIGNEMENTS : 03.21.00.28.82 - CULTURE@CC-PAYSDOPALE.FR OU AUPRÈS DE CHAQUE MÉDIATHÈQUE

• Vous souhaitez vous perfectionner à la musique ou au chant choral ?

— L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE —

L'école intercommunale de musique Pays d'Opale propose un enseignement musical suivant les recommandations du schéma pédagogique national.

LES COURS SONT DISPENSÉS DANS 4 ANTENNES :

GUÎNES - RUE DEBONNINGUE

ARDRES - MAISON DE PAYS DE L'ARDRÉSIS - AVENUE FERNAND BUSCOT

HARDINGHEN - MAISON DU BIEN ETRE - RUE MAURICE BROUTTA

LICQUES - PARVIS DE L'ABBAYE

Les élèves sont admis dès l'âge de 5 ans (ou grande section de maternelle). Il n'y a pas d'âge supérieur limite. Ils sont répartis par groupes d'âges et par niveau d'étude dans la mesure du possible.



LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Eveil / Initiation / Formation musicale / Formation adulte :

Ces disciplines ont pour but essentiel de permettre à l'élève de maîtriser le langage musical et de le rendre autonome devant une partition et à l'écoute du répertoire.

Formations instrumentales :

Instruments à vent (flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, cornemuse, basson) ;

Musiques actuelles (percussions, chant actuel, piano et guitare actuels à partir du 2nd cycle) ;

Clavier et cordes (piano, orgue classique, violon, violon alto, guitare, accordéon classique)

Pratiques et ateliers collectifs :

Chorale enfant (ouverte à tous les enfants, obligatoire les 2 premières années de formation musicale) ; **Chorale adulte** ; **Cours collectifs** par famille d'instruments ; **Orchestre à vent** (classe enrichie de percussion dans laquelle l'élève s'initie aux gestes du chef d'orchestre) ; **Atelier de musique de chambre** (duo, trio, quatuor ou quintette) ;

Atelier de musique traditionnelle (accordéon, cornemuse) ; **Atelier de musique actuelle** (à partir du 2nd cycle) ;

Musique assistée par Ordinateur (à partir du 2nd cycle - antenne dédiée à Hardinghen)

TARIFS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions se déroulent en ligne sur www.imuse-saiga08.fr/cctroispays/extranet/ ou sur RDV pris auprès de la direction de l'école de musique.

Possibilité de location des instruments (sauf piano, percussion, batterie et guitare)

Les tarifs sont adoptés chaque année en conseil communautaire.

Tarifs et règlements consultables sur www.cc-paysdopale.fr

RENSEIGNEMENTS

École intercommunale de musique Pays d'Opale

Siège : Communauté de Communes Pays d'Opale

9 avenue de la libération - 62340 GUINES

Téléphone : 03.21.00.83.33

Mail : ecoledemusique@cc-paysdopale.fr OU secretariateim@cc-paysdopale.fr

Site internet : www.cc-paysdopale.fr / <https://sites.google.com/view/eim-paysdopale>



• Vous êtes amateurs de spectacles, vous voulez vous mettre dans la peau d'un artiste ?

LA SAISON CULTURELLE INTERCOMMUNALE

La saison culturelle intercommunale avec le soutien du Département du Pas-de-Calais propose chaque année de nombreux spectacles, concerts, exposition pour tous les goûts et tous les âges.

Le contexte sanitaire actuel nous conduit à adapter notre programmation.

Retrouvez le programme sur <http://www.cc-paysdopale.fr/fr/information/6812/culture>

LES PROJETS PARTICIPATIFS D' ACTIONS CULTURELLES

Cette année encore (2020 - 2021), l'ensemble Contraste sera présent en Pays d'Opale pour proposer un projet d'action éducative et artistique prenant pour support la Nature et en particulier son lien très fort avec la musique mais aussi avec d'autres domaines artistiques : littérature, poésie, danse, arts plastiques, cinéma.

Le projet est ouvert à tous les habitants du pays d'Opale volontaires dans le cadre d'ateliers intergénérationnels (de 7 à 77 ans et plus) animés par des professionnels de la musique, de la danse, du chant et du théâtre. Ceux qui participent auront la chance de monter sur la scène du château d'Hardehot pour présenter le fruit de leur parcours...

5 ATELIERS : 12 DÉCEMBRE, 9 JANVIER, 6 FÉVRIER, 20 MARS ET 10 AVRIL

2 RESTITUTIONS : 20 AVRIL À LA CCPO ET 21 AVRIL AU CHÂTEAU D'HARDEHOT

Vous ne connaissez pas ? Vous hésitez à vous lancer ?

Vous pensez que ce n'est pas pour vous ?

Venez vous renseigner, nous vous ferons changer d'avis...

**RÉUNION D'INFORMATIONS
MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020 À 18H00
À LA MINOTERIE DE GUINES
(SALLE DES CONSEILS)**

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Véritable opportunité de rencontres entre les habitants et différentes formes artistiques, le Contrat Local d'Éducation Artistique est destiné à tous les habitants de notre territoire, quel que soit leur âge ou leur situation. Pendant 4 mois, plusieurs artistes sillonneront nos communes pour créer, avec les habitants, des projets autour d'une thématique ou d'une discipline artistique avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles des hauts de France et l'Éducation Nationale.

Il s'agira pour certains d'un premier contact avec le monde de l'art, pour d'autres une confirmation de leur passion mais c'est en tout cas pour tous la confrontation à l'imaginaire des artistes et à un regard neuf sur le monde qui nous entoure.

Le thème du prochain CLEA est en cours de définition.

Habitants, associations, écoles, ..., si vous souhaitez participer à l'aventure, n'hésitez pas à d'ores et déjà nous laisser vos coordonnées.

Les artistes prendront contact avec vous dès leur arrivée en Pays d'Opale.



RENSEIGNEMENTS

Service de développement culturel - Email : culture@cc-paysdopale.fr

Téléphone : 03.21.00.83.33

• Vous souhaitez vous divertir et redécouvrir les richesses de notre beau territoire ?

L'OFFICE DE TOURISME PAYS D'OPALE

Nul besoin d'être un vacancier de passage pour profiter des animations et des idées de l'Office de Tourisme Pays d'Opale. Bonnes tables, hébergements insolites, sites à visiter, cadeaux..., bénéficiez de conseils personnalisés selon vos envies ! Également reconnu comme spécialiste de la randonnée pédestre, ce qui lui vaut son titre de pôle d'excellence randonnée, l'Office de Tourisme vous propose de nombreux circuits et de nombreuses sorties à travers le Pays d'Opale : le jeudis de la randonnée, les p'tits explorateurs, la marche nordique, la canirand'os... Et n'oubliez pas, vous pouvez aussi vous balader à vélo avec le vélopartage à assistance électrique (voir page 12)

OFFICE DE TOURISME DE ARDRES

Place d'Armes,
62610 ARDRES
Tél. 03 21 35 28 51

Les horaires

OCTOBRE À MARS

Mardi à vendredi
10h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

AVRIL À SEPTEMBRE

Lundi
14h00 - 18h00
Mardi à Vendredi
10h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00
Samedi
10h00 - 12h30

JUILLET À AOÛT

Lundi
14h00 - 18h00
Mardi à vendredi
10h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
Samedi
10h00 - 12h30

Dimanche 19 & 26 juillet - Dimanche 2 & 9 août

OFFICE DE TOURISME DE GUINES

9 Avenue de la Libération,
62340 GUINES
Tél. 03 21 35 73 73

Les horaires

OCTOBRE À MARS

Lundi, mercredi et vendredi
10h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00
Mardi et jeudi
10h00 - 12h30

AVRIL À SEPTEMBRE

Lundi
14h00 - 18h00
Mardi à vendredi
10h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00
Samedi
10h00 - 12h30

JUILLET À AOÛT

Lundi à vendredi
9h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00
Samedi
10h00 - 12h30

Dimanche 19 & 26 juillet - Dimanche 2 & 9 août



LES MAIRIES DU TERRITOIRE



MAIRIE D'ALEMBON (62850) 20, RUE BASSE

- 👤 Maire : M. Thierry GUILBERT
- ☎ 03.21.85.15.13
- ✉ mairie.de.alembon@wanadoo.fr
- 🕒 Mardi : 15h00-19h00 ; Jeudi : 8h00-12h00
Vendredi : 15h00-18h00



MAIRIE DE BAINGHEN (62850) 13, RUE DE LA MAIRIE

- 👤 Maire : M. Thierry TERLUTTE
- ☎ 03.21.33.31.51
- ✉ mairiedebainghen@wanadoo.fr
- 🕒 Mardi : 9h00-12h00 ; Mercredi : 15h00-19h00
Vendredi : 14h00-16h00



MAIRIE D'ANDRES (62340) 48, RUE DES ÉCOLES

- 👤 Maire : M. Bruno BENEDETTI
- ☎ 03.21.35.28.16
- ✉ secretariat@andres62340.fr
- 🕒 Lundi et jeudi : 8h30-12h00
Mardi : 13h30-18h30
Mercredi et vendredi : 13h30-17h30
- 🌐 www.andres62340.fr



MAIRIE DE BALINGHEM (62610) 165, RUE DU FORT

- 👤 Maire : M. Jean-Claude VANDENBERGUE
- ☎ 03.21.82.28.14
- ✉ mairie.balinghem@orange.fr
- 🕒 Du lundi au vendredi : 9h00-11h30
- 🌐 www.mairie-balinghem.com

MAIRIE D'ARDRES (62610) 64, RUE DES LOMBARDS

- 👤 Maire : M. Ludovic LOQUET
- ☎ 03.21.46.50.20
- ✉ accueil@mairie-ardres.fr
- 🕒 Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h00
- 🌐 www.mairie-ardres.fr
- 📘 Ville d'Ardres - Site officiel

MAIRIE DE BOUQUEHAULT (62610) RUE DE L'ÉGLISE

- 👤 Maire : M. Lucien MELIN
- ☎ 03.21.35.13.18
- ✉ mairie.bouquehault@orange.fr
- 🕒 Mardi : 14h30-16h30 ; Samedi : 9h00-11h00
- 📘 Mairie de Bouquehault

MAIRIE D'AUTINGUES (62610) PLACE PAUL DE SAINT JUST

- 👤 Maire : M. Blaise DE SAINT-JUST D'AUTINGUES
- ☎ 03.21.35.44.32
- ✉ mairieautingues@wanadoo.fr
- 🕒 Lundi et vendredi : 15h30-17h00 ;
Mercredi : 9h30-11h30
- 📘 Commune d'Autingues

MAIRIE DE BOURSIN (62132) RUE DE LA MAIRIE

- 👤 Maire : M. Claude KIDAD
- ☎ 03.21.85.05.55
- ✉ mairiedeboursin@nordnet.fr
- 🕒 Mardi et vendredi : 18h00-19h30



LES MAIRIES DU TERRITOIRE



MAIRIE DE BREMES (62610) 277, RUE DE LA CHAPELLE

- 👤 Maire : M. Thierry POUSSIÈRE
- ☎ 03.21.35.07.73
- ✉ mairie-de-bremes@wanadoo.fr
- 🕒 Lundi, mercredi, vendredi :
8h30-11h45 ; 16h00-17h45
Mardi et jeudi : 16h00-17h45

MAIRIE DE GUINES (62340) 23, PLACE DU MARECHAL FOCH

- 👤 Maire : M. Éric BUY
- ☎ 03.21.85.53.70
- ✉ mairie@mairie-guines.fr
- 🕒 Du lundi au jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30
Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00
- 🌐 www.mairie-guines.fr
- 📘 Ville de Guînes

MAIRIE DE CAFFIERS (62132) 1021, RUE PRINCIPALE

- 👤 Maire : M. Pascal GAVOIS
- ☎ 03.21.85.02.95
- ✉ mairiedecaffiers@orange.fr
- 🕒 Du lundi au vendredi : 13h30-18h00
Le mercredi : 9h00-12h00

MAIRIE DE HARDINGHEN (62132) RUE DE L'ÉGLISE

- 👤 Maire : Mme Nathalie TELLIEZ
- ☎ 03.21.85.01.29
- ✉ mairiehardinghen@laposte.net
- 🕒 Lundi, Jeudi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30
Mardi : 8h30-12h00
Mercredi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00 ; 13h30-16h30

MAIRIE DE CAMPAGNE-LES-GUINES (62340) 871, RUE PRINCIPALE

- 👤 Maire : M. Bruno DEMILLY
- ☎ 03.21.35.13.26
- ✉ mairiedecampagnelesguines@wanadoo.fr
- 🕒 Mardi : 10h30-11h30 ;
Mercredi : 17h00-19h00 ;
Samedi : 9h00-1h00

MAIRIE DE HERBINGHEN (62850) 90, RUE PRINCIPALE

- 👤 Maire : Mme Marie-Andrée ROHART
- ☎ 03.21.35.02.39
- ✉ mairie.herbinghem@orange.fr
- 🕒 Lundi : 10h00 - 12h00 ; vendredi : 16h00 - 18h30

MAIRIE DE FIENNES (62132) 34, RUE DE LA MAIRIE

- 👤 Maire : M. Éloi BONNINGUES
- ☎ 03.21.85.01.23
- ✉ mairie.fiennes@wanadoo.fr
- 🕒 Du lundi au mercredi : 9h00-12h00
Jeudi : 9h00-12h00 ; 14h00-17h00
Vendredi : 9h00-12h00 ; 16h30-18h30

MAIRIE DE HERMELINGHEN (62132) 1, LA PLACE

- 👤 Maire : M. Christophe DUPONT
- ☎ 03.21.82.09.71
- ✉ mairie.hermelinghen@wanadoo.fr
- 🕒 Lundi et jeudi : 13h30-16h30
Mardi : 13h30-19h00
Mercredi : 13h30-17h00
- 📘 Mairie Hermelinghem



LES MAIRIES DU TERRITOIRE



MAIRIE DE HOCQUINGHEN (62850) 351, RUE PRINCIPALE

- 👤 Maire : M. Laurent DEFACHELLES
- ☎ 03.21.85.44.80
- ✉ mairie.hocquinghen@wanadoo.fr
- 🕒 Mardi : 17h00-19h00
Vendredi : 9h00-11h00

MAIRIE DE NIELLES-LES-ARDRES (62610) 22, RUE DU VILLAGE

- 👤 Maire : M. Pierre-Éloi CALAIS
- ☎ 03.21.82.87.44
- ✉ mairie.nielles.les.ardres@orange.fr
- 🕒 Lundi et jeudi : 9h00-11h30
Mardi et vendredi : 14h00-16h30
Samedi : 9h00-11h00
- 📘 Mairie de Nielles-lès-Ardres

MAIRIE DE LANDRETHUN-LEZ-ARDRES (62610) 7, RUE DU STADE

- 👤 Maire : M. Gabriel BERLY
- ☎ 03.21.35.42.46
- ✉ contact@landrethun-lez-ardres.fr
- 🕒 Mardi et vendredi : 14h00-17h00
Jeudi : 10h00-12h00
Samedi : 9h30-11h30
- 🌐 www.landrethun-lez-ardres.fr
- 📘 Mairie de Landrethun-lez-Ardres

MAIRIE DE RODELINGHEM (62610) 60, RUE DU CHATEAU DE COLVEDE

- 👤 Maire : M. Guy VASSEUR
- ☎ 03.21.82.13.49
- ✉ mairie.rodelinghem@orange.fr
- 🕒 Lundi : 17h00-19h00 ; Mardi : 16h00-18h00
Samedi : 10h00-12h00

MAIRIE DE LICQUES (62850) 54, PARVIS DE L'ABBAYE

- 👤 Maire : Mme Brigitte HAVART
- ☎ 03.21.35.00.19
- ✉ mairie.licques@wanadoo.fr
- 🕒 Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h30 ; 14h00-17h00
Jeudi, vendredi : 8h30-12h30
- 🌐 www.licques.fr
- 📘 Mairie Licques

MAIRIE DE SANGHEN (62850) 797, ROUTE D'ALEMBON

- 👤 Maire : M. Jean-Pierre DOYE
- ☎ 03.21.35.02.70
- ✉ mairie.sanghen@wanadoo.fr
- 🕒 Mardi et vendredi : 17h00-19h00

MAIRIE DE LOUCHES (62610) PLACE DE L'ÉGLISE

- 👤 Maire : M. Franck DELABASSERUE
- ☎ 03.21.35.40.62
- ✉ mairie.de.louches@orange.fr
- 🕒 Mardi, jeudi, vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 9h00-12h00
- 📘 Mairie de Louches

**PAYS
d'OPALE**
Communauté de communes

Le vert, le vrai, la vie



INFORMATIONS UTILES

OÙ NOUS RETROUVER ?

LE SITE INTERNET	LES RÉSEAUX SOCIAUX	
 <p>RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE SUR LE SITE INTERNET : WWW.CC-PAYSDOPALE.FR</p>	 <p>PAGE FACEBOOK : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE</p>	 <p>INSTAGRAM : CC_PAYSDOPALE</p>
LA NEWSLETTER	CONTACT	
<p>RECEVEZ DIRECTEMENT PAR MAIL TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET</p>	<p>POUR TOUTES QUESTIONS OU RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LE SERVICE COMMUNICATION PAR MAIL : COMMUNICATION@CC-PAYSDOPALE.FR</p>	

NUMÉROS D'URGENCE

15
SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

17
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

18
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

112
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

3117

Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.

196

Pour signaler des personnes en difficulté en mer depuis la terre en contactant les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

119

Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.

115

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

116 000

Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

